CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Novembre 2022

Présents : M. Mmes AYMONIER BENOIT BERMOND BOUSQUET BORNAND BORNE COLARD JACQUEMAIN LAVAUX LECOMTE LELIEVRE LORET NIZZI OGOR RAVEL SKANA

Excusés : M. NOWAK (procuration à M. BENOIT)

M. TAILLARD (procuration à M. LECOMTE)

Mme OBERSON (procuration à M. SKANA)

Secrétaire : M. COLARD

Convocation : 14/11/2022

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU30/09/2022**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 30/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 30/09/2022 à l'unanimité.

2. **ASTREINTES HIVERNALES**

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal que le Comité Technique, placé auprès du Centre de Gestion, a émis un avis favorable pour la mise en place des astreintes hivernales (déneigement) du 14/11/2022 au 05/03/2023).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'établir des astreintes.

3. **ARRET DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal que le Comité Médical, placé auprès du Centre de Gestion, a émis un avis favorable pour l'arrêt de longue maladie d'un agent, du 08/03/2022 au 07/03/2023.

4. **CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE**

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, propose de conclure un contrat de travail à durée déterminée afin de pallier l'absence d'un agent pour l'entretien de bâtiments communaux. L'agent effectuera 2H/semaine, du 21/11/2022 au 15/07/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conclure le contrat et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

5. **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

M. le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion sont un nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines introduit par la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019, dans le but de transformer et simplifier la gestion des ressources humaines publique.

Elles définissent les enjeux et objectifs des collectivités en matière de politique de ressources humaines et portent sur l'emploi et les compétences (partie stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines) et sur la carrière (partie promotion et valorisation des parcours). Elles doivent tenir compte

des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Les lignes directrices de gestion peuvent comporter des orientations propres à certains services, catégories ou cadres d'emplois (métiers de la petite enfance, restauration, services techniques contractuels, ...). Tous les agents de la collectivité sont concernés, quel que soit leur statut.

Mme JACQUEMAIN précise que les lignes directrices de gestion font partie d'une gestion pluriannuelle. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la commission sociale et le secrétariat.

Le Comité Technique, placé auprès du Centre de Gestion, a émis un avis favorable.

M. BENOIT informe le Conseil Municipal que la prime de départ à la retraite n'est pas légale.

6. **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la liste n° 5959220315 présentant des créances admises en non-valeur pour un montant total de 570,14 € transmise par le Trésorier Principal.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 570,14 € selon l'état transmis (liste

n° 5959220315) pour le budget commune.

M. LECOMTE demande si certaines factures concernent l'eau et l'assainissement, M. BENOIT répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix pour, la proposition ci-dessus.

7. **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention liant Grand Besançon Métropole et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Les missions de la branche « famille » sont :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

La Convention Territoriale Globale peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires.

M. LECOMTE demande si la convention sera signée après sa version définitive. M. le Maire répond par l'affirmative.

8. **ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2021**

M. BENOIT, Deuxième Adjoint, présente le rapport d'activités pour l'année 2021 établi par Grand Besançon Métropole.

Chiffres clés de l'eau : 58 068 abonnés, 177 736 habitants desservis, 2 200 kms de réseaux, 12,2 millions de m3 d'eau prélevés dans la nature, 13,9 millions de m3 d'eau potable consommés.

Chiffres clés de l'assainissement : 49 939 abonnés, 191 890 habitants desservis, 1 810 kms de réseaux, 10 millions de m3 d'eaux usées traitées facturées, 2 537 tonnes de matières sèches de boues.

Les travaux Chemin de Velesmes ont été réalisés en 2021 pour un montant de 200 000 €.

Dans le cadre du transfert de compétences du 1/1/2018, il a été décidé une convergence tarifaire en 2026. Les prix cibles TTC en 2026 (hors inflation) sont proposés comme suit :

- 3, 30 €/m3 pour l'eau et l'assainissement collectif
- Montant des abonnements : 15 €/an pour l'eau et 10€/an pour l'assainissement

La télérelève des compteurs avec Gaz et Eaux n'est plus d'actualité pour Grand Besançon Métropole. Il est envisagé que les camions poubelles soient équipés d'un récepteur (radiorelève).

Il est également envisagé la mise en place d'une mensualisation pour le paiement des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport, à l'unanimité.

9. **ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES 2023**

M. RAVEL, Quatrième Adjoint, rappelle que l'ONF prévoit 18 mois à l'avance les coupes à réaliser.

- Ventes de gré à gré par soumission : chêne, parcelles 30af, 32p, 32r, 6r, 7r

- Ventes groupées par contrats d'approvisionnement : grumes (hêtre et AF) : parcelles 30af, 32p, 32r, 6r, 7r - Tous feuillus : parcelles 6r, 7r, 32r

- Affouage : parcelles 2j, 30af, 32p

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions étables par l'ONF et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

10. **INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de GRANDFONTAINE par la SELARL INTERNOT, Notaires à ST VIT, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, d'une contenance de 1 a 41 et appartenant à la SCI ETOILES GRANDFONTAINE (Rue des Soupirs).

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

11. **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité de l'église, réalisés par CGBAT, débuteront lundi prochain (rampe d'accès).

Un concert, organisé par l'EMICA, aura lieu le 13/12 à l'église.

Les Travaux Route de la Belle Etoile, pour la réalisation d'une piste cyclable, sont en cours. La circulation est interdite pour quelques semaines.

Octobre Rose : la Maison Médicale a organisé deux journées d'information mais il y a eu un manque de participation. Les commerçants ont été sollicités et ont joué le jeu.

Mme POLAIN a organisé un spectacle de danse et il y a eu également une marche en forêt.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'uniformiser l'extinction de l'éclairage public avec les autres communes, soit à 23 H, au lieu de 23 H 30 actuellement.

Grand Besançon Métropole, dans le cadre de l'Aide aux Communes, accompagnera la commune concernant l'extension de l'atelier municipal. M. BENOIT précise qu'une réunion a eu lieu lundi dernier afin d'organiser une consultation pour une maîtrise d'ouvrage pour une mission de faisabilité.

Commission animation : le marché des 3 villages n'a pas rencontré une grande affluence. Une réunion aura lieu le 28/11 pour discuter de l'intégration de la commune de Boussières au marché.

Il n'y aura pas d'illuminations de Noël dans le village mais la Place de la Bascule sera décorée.

Le concours des maisons décorées (sans illumination) sera organisé.

Bibliothèque : un retour positif sur la rénovation intérieure et le plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles et adhérents. Le Comité des Fêtes va être dissout, le reliquat financier sera versé à la bibliothèque pour l'achat de livres.

Club des Loisirs : Mme VOIDEY a précisé que la commune pouvait reprendre la gestion du club.

M. BOUSQUET, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal qu'il est prévu des manifestations musicales.

La commune n'organisera pas les Mardis des Rives, c'est un projet de trop grande envergure.

La Fête des Ecoles aura lieu le 16 Décembre.

CCAS : Le repas des Aînés aura lieu au restaurant « la Belle Epoque ». 93 personnes sont inscrites.

Concernant les colis de Noël, il a été commandé 57 colis 1 personne et 54 colis 2 personnes auprès du magasin (Les Saisons) à ST VIT qui propose des produits locaux.

Téléassistance : une convention a été proposée par Présence Verte mais il semble judicieux de savoir si ders personnes en font la demande d'autant plus qu'ELIAD propose déjà cette prestations.

Urbanisme : Une demande de division parcellaire pour 3 lots a été déposée. Des prescriptions seront indiquées dans l'arrêté.

La commission urbanisme a examiné les dossiers déposés (piscine, porte-fenêtre, portail, abri de jardin, permis de démolir, permis de construire Chemin de la Montée).

M. LECOMTE demande si le parking privé, derrière la Place de la Bascule, a été réalisé.

Il souligne que le ramassage des ordures ménagères est prévu tous les 15 jours à l'horizon 2024.

L'Association des Parents d'Elèves a demandé s'il était possible de réaliser des copies en Mairie et attend une réponse.

M. LECOMTE demande si la commune a été informée de la Conférence Nationale de Refondation (consultations nationales). M. le Maire précise qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

Plantations : la convention a été signée avec l'AEEFFC (Association écologique et forestière franc-comtoise) pour la plantation d'arbres vers le complexe sportif.

Séance levée à 22 H

Le secrétaire,

P. COLARD

Le Maire,

H. BERMOND

MAIRIE DE GRANDFONTAINE 25320